

Il y a deux ou trois semaines, considérant que les provinces avaient une compétence à exercer dans le domaine des communications et que la télévision éducative avait des ramifications dans ce domaine, nous avons dit que pour des raisons constitutionnelles et pour améliorer les relations fédérales-provinciales, il serait bon de songer à faire de cet organisme une société d'État, dont 51 p. 100 des actions appartiendraient à la Couronne du chef du Canada, le reste étant réparti proportionnellement et convenablement entre les diverses provinces. Si le ministre aime les idées nouvelles, et c'est son genre, il rendrait un service appréciable et concret à l'unité canadienne en réfléchissant à une telle proposition.

● (9.00 p.m.)

S'il existe quelques raisons logiques qui rendent cette proposition irréalisable, qu'on nous les dise. Il me semble inexcusable d'accroître les pouvoirs et les privilèges des entreprises d'exploitation, des grandes compagnies privées, dont un grand nombre ont exercé pendant longtemps leur influence et leurs pouvoirs abusivement au Canada. N'essayons pas de prétendre que nous pouvons compter sur la procédure de réglementation gouvernementale pour protéger les intérêts publics. Il y a des années que je soupçonne la procédure de réglementation du gouvernement de n'être qu'une méthode extrêmement bureaucratique et coûteuse, mais elle a été parfois nécessaire, lorsqu'il n'y avait pas d'autre moyen de protéger les intérêts du public. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un homme qui a exercé les fonctions d'économiste auprès de la F.C.C. américaine, un homme certainement qualifié par son expérience pour émettre une opinion. L'impression bien nette de ce qu'il m'a dit n'a fait que me confirmer dans mes soupçons que la réglementation est un moyen onéreux, à éviter s'il en existe un autre pour protéger les intérêts du public. Et à mon avis, il y en a un autre dans ce cas-ci, c'est la propriété publique.

Le gouvernement a choisi un procédé onéreux. Le gouvernement partagera les recettes de la Société avec les entreprises d'exploitation qui ont des intérêts acquis. Ses rapports avec la Société seront de l'ordre de l'intégration verticale car il louera probablement les services de satellites pour ensuite les détailler à ses propres clients. Si ce n'est pas là de l'intégration verticale, alors je ne sais pas ce que c'est. C'en est bel et bien. Nous devrions

[M. Schreyer.]

combattre cette tendance, selon moi, plutôt que l'encourager. Nous donnons donc aux entreprises d'exploitation qui, je le répète, jouissent depuis longtemps au Canada de pouvoirs et de privilèges économiques des pouvoirs encore plus considérables. Ils bénéficieront des recettes nettes de la Société. Leur participation devrait faire l'objet d'une certaine réglementation. Il faudra donc embaucher un certain nombre d'employés pour constituer le personnel de l'organisme de réglementation. Et, en définitive, ce sera le contribuable qui en fera les frais.

Nous aurions pu, il me semble, profiter au moins un peu de l'expérience acquise aux États-Unis. Il y a quelques années, le Congrès a adopté une loi créant la COMSAT qui, à son tour, deviendra un important actionnaire de la Télésat. Le ministre a dit cet après-midi que les moyens de communication à l'échelle internationale devraient être la propriété et sous le contrôle du gouvernement national qui représente le peuple. Il a dit cela ou quelque chose de semblable, j'en suis certain. Cependant, même si dans certains domaines de communication, les organisations internationales appartiennent aux gouvernements nationaux, et sont contrôlées par eux, dans le domaine des télécommunications par satellite, l'organisation internationale appartient à une organisation monstre de propriété privée. Nous espérons que la tendance mondiale ira dans la direction opposée et que, de quelque façon, les changements nécessaires s'effectueront afin qu'à l'avenir les télécommunications internationales soient la propriété et sous le contrôle d'un organisme qui, à son tour, appartiendra aux représentants du peuple et sera contrôlé par eux.

A mon avis, on croit de plus en plus aux États-Unis qu'on a commis une erreur initiale lorsque l'on a permis à de gigantesques entreprises privées de s'accaparer une industrie aussi importante que celle des télécommunications par satellite. Je voudrais évoquer la recherche et le développement. Comme le domaine des télécommunications par satellite est nouveau, il faudra manifestement réaliser un vaste programme de recherche et de développement avant que les connaissances et la compétence techniques permettent le lancement de satellites. Le ministre a tenté d'invoquer cet argument en faveur de la propriété privée. Il a signalé que les entreprises d'exploitation au Canada possèdent un ensemble de connaissances techniques que le gouvernement serait insensé de méconnaître. Personne